



PROCES VERBAL (PV) DE LA HUITIEME REUNION DU COMITE DE PILOTAGE

Programme d'Appui à la gestion durable des Forêts Communales
du Cameroun (PAF2C)

Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC)

Yaoundé, le 13 Juillet 2011



RECOMMANDATIONS ET REPONSES APPORTEES



SOMMAIRE

Ière PARTIE

I-	DEROULEMENT DE LA REUNION.....	4
	I.1. L'examen et l'adoption du PV du Comité de pilotage du 07 Janvier 2011.....	4
	I.2. L'examen des résolutions du Comité de pilotage du 07 Janvier 2011 (Suivi et exécution).....	5
	- Débat sur les recommandations.....	6
	I.3 La présentation et la validation des rapports semestriels d'activités du premier semestre du CTFC (Rapport technique et financier).....	7
	I.3.1 Rapport technique	7
	- Débat sur le rapport technique	7
	I.3.2 Rapport financier.....	10
	- Débats sur le rapport financier.....	10
	I.4 La programmation des activités du second semestre 2011 (Planification GIZ, FFEM, FGSC, FLEGT et autres).....	11
II-	L'EXAMEN ET LA REVUE DU MANUEL DE PROCEDURES CTFC.....	12
III-	DIVERS	12
IV-	LECTURE DU RESUME DES RECOMMANDATIONS.....	14
V-	CLOTURE DES TRAVAUX.....	15
	Annexe : fiche de présence.....	16

IIème PARTIE

	RECOMMANDATIONS ET REPONSES PROPOSEES.....	18
--	---	-----------

LE PROGRAMME D'APPUI A LA GESTION DURABLE DES FORETS COMMUNALES DU CAMEROUN (PAF2C) A TENU LE 13 JUILLET 2011, LA HUITIEME REUNION DE SON COMITE DE PILOTAGE (CP).

❖ Etaient présents :

Président du CP : M. Janvier MONGUI SOSSOMBA- Président de l'ACFCAM

Co-présidents du CP :

- Félix YOH - Représentant le MINFOF
- Martial NKOLO - GIZ /Pro-PSFE
- Georges NKAMI - Représentant du PNDP

Membres :

- MASSO Elisabeth Paulette - CVUC
- TAMBI APAI James - MINATD
- OSSOU ZOLO Charles - MINEP
- Jacques PLAN - COFOR International

Observateurs :

- Ange OTTOU - MINFOF
- Christophe MIEN ZOCK - ACFCAM
- Joëlle BRAMS - COFOR International
- Jeroen Van Den Horst GIZ/CTFC

Rapporteurs :

- Bodelaire KEMAJOU – Directeur du CTFC
- Louis Bernard CHETEU – Directeur Technique du CTFC
- Maurice Rabier Charles Quentin – Secrétariat ACFCAM
- Auriol Téguia – Responsable Administrative et Financière du CTFC

❖ Les attributions du comité de pilotage du 13 Juillet 2011

L'ordre du jour portait sur :

- L'examen et l'adoption du PV du Comité de pilotage du 07 Janvier 2011
- L'examen des résolutions du Comité de pilotage du 07 Janvier 2011 (Suivi et exécution)
- La présentation et la validation des rapports semestriels d'activités du premier semestre du CTFC (Rapport Technique et Financier)
- La programmation des activités du second semestre 2011 (Planification GIZ, FFEM, FGSC, FLEGT et autres)
- L'examen et la revue du manuel de procédures CTFC
- Divers

I- DEROULEMENT DE LA REUNION

La réunion a débuté à 13heures et 20 minutes par le mot de bienvenue du Président de l'ACFCAM aux participants qui a précisé que c'est toujours un plaisir d'accueillir les membres du Comité de Pilotage (CP) dans la salle du CTFC. Il a par la suite rappelé le but du présent CP qui est de faire le bilan du premier semestre et de planifier les activités du second semestre.

Le Président de l'ACFCAM a par la suite attiré l'attention des participants sur quelques faits marquants du premier semestre 2011 :

- Il a dit qu'il a été honoré le 15 Mars 2011 de la très haute confiance du Président de la république du Cameroun qui par un décret l'a désigné au poste de président de la Chambre d'Agriculture, d'élevage et des Forêts du Cameroun.
Il a aussi saisi l'occasion pour rassurer les membres du CP qu'il n'y avait aucune inquiétude pour la continuité de sa mission de Président de l'ACFCAM car selon lui il n'y a pas d'incompatibilité entre sa nouvelle fonction à la Chambre d'Agriculture et la présidence de l'ACFCAM.
- Du 03 au 06 Mai 2011, l'ACFCAM a relevé un grand défi en organisant avec succès le premier congrès sur les forêts communales d'Afrique Centrale sous le haut patronage du Président de la République du Cameroun. Le Président de l'ACFCAM a remercié tous les contributeurs techniques et financiers de l'organisation dudit congrès, particulièrement les Communes forestières, tous les partenaires de l'ACFCAM/CTFC et toute l'équipe du CTFC pour leur dynamisme et la réussite de cet évènement inédit.
- Le Directeur du CTFC a pris la parole pour annoncer aux participants, la sortie des décrets de classement des forêts communales de Batouri, Ndikiniméki, Salapoumbé, Mindourou/Messamena et Nguti.

Après les civilités, le Président de l'ACFCAM a procédé à la lecture de l'ordre de jour de la réunion que l'assemblée a par la suite adopté.

I.1 L'examen et l'adoption du PV du Comité de pilotage du 07 Janvier 2011

Après lecture du procès verbal du septième Comité de pilotage, les participants ont fait quelques observations sur la forme et le fond.

M. OSSOU ZOLO Charles – MINEP : a pris la parole pour féliciter tout d'abord le Président de l'ACFCAM pour sa nomination au poste de Président de la Chambre d'Agriculture du Cameroun avant de faire savoir que son nom était mal écrit sur le PV du CP7 ; selon lui **Charles ZOLO OSSOU** tel que mentionné sur le PV du CP7 est le nom de son père car lui il se nomme **OSSOU ZOLO Charles** .

M. Georges NKAMI - Représentant du PNDP : a pris la parole pour féliciter tout d'abord le Président de l'ACFCAM pour sa nomination au poste de Président de la Chambre d'Agriculture du Cameroun avant de relever qu'il existe une erreur dans le PV du CP7 à la page 8 sur le point concernant le PNDP ; il a demandé de lire « *Le PNDP aide les communes à recruter deux agents techniques dont l'un est chargé d'améliorer le taux de recouvrement et l'assiette fiscale et l'autre chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du PDC* » au lieu de « *Le PNDP aide les communes à recruter deux agents techniques, l'un pour l'élaborer et l'autre pour la mise en œuvre* ».

Après la prise en compte des deux observations sus évoquées, le procès verbal a été adopté à l'unanimité par tous les participants.

I.2 L'examen des résolutions du Comité de pilotage du 07 Janvier 2011 (Suivi et exécution)

M. Bodelaire KEMAJOU – Directeur du CTFC a présenté les sept recommandations du dernier comité de pilotage ainsi que l'exécution desdites recommandations par le CTFC :

Recommandation 1 : Faire ressortir dans le rapport financier que les 15000 euros de la Lucas Mill étaient destinés à l'investissement et non au fonctionnement.

Réponse 1 : Dans le rapport de 2009 nous avons précisé que L'appui de 15000 euros du FFEM à la commune de Dimako à bien été utilisé pour l'investissement. L'acquisition par la Mairie d'une Lucas Mill est un Investissement pour la transformation des bois abandonnés en forêt.

Recommandation 2 : Faire figurer dans le PV du comité de pilotage, toutes les remarques des participants.

Réponse 2 : Comme vous l'avez constaté en lisant les PV du dernier comité ; nous avons été exhaustifs dans la restitution des interventions des différents participants.

Recommandation 3 : Le CTFC doit donc mettre en place un plan de financement de l'inventaire d'aménagement de la forêt communale de Yoko et le boucler très vite pour obtenir les appuis du PNDP dans les délais.

Réponse 3 : Le plan de financement a été mis en place avec le PNDP qui apporte 20 millions ; le CTFC 5 millions en plus des appuis techniques et environ 5 Millions pour la Commune. Le PNDP et le CTFC sont prêts à tout moment pour libérer leur quote part dans le compte du projet à la condition que la contrepartie communale soit effective. Nous constatons que la commune n'en fait pas une priorité pour le moment.

Recommandation 4 : la mise en place d'un comité restreint pour valider le manuel de procédure du PAF2C dès que les partenaires financiers auront apporté leurs observations.

Réponse 4 : Les ajustements ont été apportés par le cabinet CAC de la coopération canadienne et nos bailleurs finalisent en ce moment leur correction et le manuel sera disponible dès Août 2011 et mis en ligne sur notre site Web.

Recommandation 5 : Le CTFC doit davantage se rapprocher du MINFOF pour les problèmes de blocage des dossiers de classement afin de gagner plus de temps.

Réponse 5 : Le CTFC collabore en permanence avec le MINFOF sur divers dossiers liés à la foresterie communale. Nous organisons et menons en collaboration des activités tant au niveau central que local : activités classement ; arrêté 0520 ; inventaire ; Lutte contre les exploitations illégales ; etc.

Recommandation 6 : Le CTFC doit continuer à travailler avec les parties prenantes sur la question de pérennité et proposer des résultats au prochain comité de pilotage. Nous avons travaillé sur la question de pérennité en menant plusieurs activités :

Réponses 6 :

- La réponse avec succès à certains appels à projets et présélection (Projets UICN et UE)
- Le montage actuel de nouveaux projets : GEF ; Banque mondiale ; etc.
- L'adaptation des conventions pour intégrer les remboursements des engagements financiers consentis par le CTFC lors des aménagements dès que la forêt entre en exploitation. On a observé que certaines communes tournaient le dos au CTFC au moment des exploitations. Il faut s'adapter par rapport à cette situation.
- Les rapprochements avec plusieurs bureaux d'étude agréés pour la prise de contrôle ont été faits. Les différentes options ont été présentées au dernier comité et les membres ont demandé d'approfondir la réflexion sur l'option de filialisation : Au terme de ces échanges une structure agréée aux inventaires a accepté de céder 80% de son capital au CTFC sans contrepartie financière et conserve 20% et nous garantissons un volume d'activités. D'autres propositions étaient moins intéressantes. Et nous sommes ouverts à développer d'autres partenariats pour des organisations qui nous offrent les mêmes conditions comme celle que nous venons de mentionner. Cette option est réaliste et crédible et les possibilités offertes sont à saisir et nous interpelle à l'action.

Recommandation 7 : Il faut rattraper le retard en 2011, en particulier l'objectif 2 qui porte sur l'aménagement forestier.

Réponse 7 : Environ 5 inventaires sont en cours ou en instance. Nous comptons avant la fin d'année 2011 produire au moins 5 plans d'aménagement.

A ce niveau, un tableau illustrant une comparaison faite sur les coûts de réalisation d'inventaire en interne par le CTFC et en externe par un cabinet d'étude a été présenté pour une moyenne de 3 inventaires par an. Ce tableau lui a permis de conclure que la différence entre les deux options était favorable à la filialisation.

- **Débat sur les recommandations**

M. Janvier MONGUI SOSSOMBA- Président de l'ACFCAM : rebondissant sur la réponse donnée au point six des recommandations a relevé que l'agrément est incessible et que lorsqu'une structure agréée aux inventaires forestiers veut céder une partie de son capital sur les activités d'inventaires, il faut une autorisation de l'autorité de tutelle qui a délivré l'agrément dont le MINFOF d'où la première recommandation du huitième CP :

Recommandation 1 : Le CTFC doit se rapprocher du MINFOF pour la prise des parts dans une structure agréée pour les inventaires

Toujours à la suite des réponses apportées aux points six des recommandations du CP7 et qui stipulait que « On a observé que certaines communes tournaient le dos au CTFC au moment des exploitations », une recommandation a également été formulée :

Recommandation 2 : Envisager la possibilité de lier les maires au CTFC par un engagement formel du type contrat d'Assistance à maître d'Ouvrage.

M. Louis Bernard CHETEU - Directeur Technique du CTFC : En rapport avec la Recommandation 3 qui disposait que : Le CTFC devait mettre en place un plan de financement de l'inventaire d'aménagement de la forêt communale de Yoko et le boucler très vite pour obtenir les appuis du PNDP dans les délais, le Maire a annoncé l'ouverture du compte bancaire du projet dans deux semaines et est enfin prêt à y verser la contrepartie communale.

Georges NKAMI - Représentant du PNDP : Le Maire donne toujours des promesses rassurantes ; je me réjouis de cette information. Toutefois, le délai est largement dépassé pour l'octroi de ces financements à la Commune de Yoko, ce qui anéantit les chances d'appui du PNDP. En espérant que le Maire va honorer à cet engagement, le PNDP se dit prêt à fournir encore un dernier effort.

1.3 La présentation et la validation des rapports semestriels d'activités du premier semestre du CTFC (Rapport technique et financier)

1.3.1 Rapport technique

M. Louis Bernard CHETEU - Directeur Technique du CTFC : a pris la parole pour présenter le rapport technique du CTFC du premier semestre 2011.

M. Bodelaire KEMAJOU – Directeur du CTFC : a complété ce rapport technique avec la présentation du tableau des indicateurs du PAF2C.

M. Louis Bernard CHETEU - Directeur Technique du CTFC : est revenu pour présenter un tableau synthétique de la situation des forêts communales.

- **Débats sur le rapport technique**

OSSOU ZOLO Charles - MINEP : a relevé qu'il y avait quelques problèmes de formulations dans le tableau des activités, notamment des confusions entre les résultats obtenus et les actions menées, d'où la recommandation suivante :

Recommandation 3 : Mieux reformuler certains points du tableau de présentation des résultats obtenus et quantifier les taux de réalisation des activités.

M. Jacques PLAN – COFOR International : a fait un constat sur le tableau de présentation des activités qui selon lui met en exergue des résultats très importants comme le classement des quatre nouvelles forêts communales et le lancement des inventaires aménagements dans plusieurs communes.

Il a par la suite dit que parmi les résolutions du dernier Congrès sur les Forêts Communales d'Afrique Centrale, on avait parlé d'un contrat avec le CIFOR qui portait sur l'état des lieux de la décentralisation de la gestion forestière en Afrique Centrale. Le travail avait jadis été confié à la COMIFAC qui ne l'a pas fait. C'est ce qui justifie que ce projet est actuellement confié au CIFOR et c'est important de monter des projets régionaux.

Par ailleurs, il pense qu'il faut boucler la révision des contrats d'exploitation des forêts communales de Moloundou, Gari-Gombo et Yokadouma et qu'on sorte du système UFA communale, et de montrer que les Communes sont des maîtres d'ouvrage et propriétaires du bois exploité dans leurs forêts. Il faudrait montrer aux Communes quelles sont les différentes prestations possibles dans la vente de bois et définir les mécanismes d'achat des prestations des Communes. Il y va de la crédibilité du PAF2C d'avancer dans cette démarche.

Pour les activités de lutte contre l'exploitation illégale de bois, il a formulé une recommandation :

Recommandation 4 : Il est important de définir une stratégie normalisée de lutte contre l'exploitation illégale de bois au niveau du CTFC.

Sur les activités de reboisement dans le grand Nord, il a déclaré qu'il était impressionné par les surfaces présentées (10 753 ha), mais aimerai savoir comment le CTFC peut mener un programme aussi ambitieux et réussir.

Recommandation 5 : il va falloir créer une Antenne du CTFC dans le grand Nord si l'on veut intervenir dans le reboisement au Grand-Nord.

M. Bodelaire KEMAJOU – Directeur du CTFC : réagissant suite à l'intervention de Monsieur Jacques PLAN de COFOR International a précisé que les activités de lutte contre l'exploitation illégale se faisaient avec le MINFOF, le rôle du CTFC se limitait à la dénonciation des pratiques illicites constatées en forêt et les résultats sont là.

Parlant de la stratégie d'intervention à l'Extrême-Nord, le CTFC travaille avec une ONG qui produit des plants à moins de 70 francs le plant.

M. Martial NKOLO - GIZ /Pro-PSFE : a pris la parole pour préciser que lorsque le PAF2C a été rédigé, on n'avait pas pensé à une stratégie d'intervention dans le septentrion et qu'une telle stratégie lui semblait nécessaire.

Il a par la suite souscrit aux formats présentés pour les activités et demande d'y intégrer les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre des activités.

Recommandation 6 : intégrer dans le tableau de présentation des activités les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre desdites activités.

M. Martial NKOLO - GIZ /Pro-PSFE : il ya une avancée considérable comme l'a dit M. Jacques PLAN sur le plan du Classement des forêts communales, toutefois je n'ai pas encore vu circuler lesdits décrets.

Aussi, dans le rapport technique présenté on ne fait pas allusion à la qualité de l'aménagement. Toujours sur le plan qualité, M. Martial NKOLO a posé la question de savoir ce qu'il en est de la qualité de l'aménagement des forêts communales en exploitation. Il a également interpellé l'ACFCAM sur la question de la contractualisation du personnel des Cellules de Foresterie Communale (CFC) qui ont reçu beaucoup de formation du CTFC et dont la non contractualisation jusqu'à nos jours pourrait les amener à aller voir ailleurs.

Dans la dynamique des activités d'appui à la valorisation des produits forestiers ligneux développées dans la Commune de Tonga, le représentant de la GIZ a souhaité savoir ce qui était fait au niveau des communes en exploitation dans le même domaine ; pour ce qui est des études socio économiques réalisées, le CTFC doit montrer comment la foresterie communale participe effectivement à l'amélioration du développement local.

Pour Martial Nkolo, les autres programmes et projets qui entrent en appui au PAF2C doivent être présentés comme faisant partie du PAF2C et non comme des structures hors PAF2C.

Parlant des publications produites par le CTFC courant avril 2011, particulièrement le recueil des fiches techniques il a été constaté que certaines définitions ne traduisent pas totalement le contenu de la loi forestière et a souhaité que les prochaines publications soient d'abord présenter aux différents partenaires pour observations avant publication.

M. Bodelaire KEMAJOU - Directeur du CTFC : Pour répondre aux préoccupations du responsable de la GIZ ProPSFE, le Directeur du CTFC a déclaré que :

Pour ce qui est de l'intervention du CTFC dans le grand Nord, la stratégie du CTFC est en cours de finalisation en collaboration avec **M. Vincent BELIGNE - Ingénieur conseil**. S'agissant de la qualité des aménagements, le CTFC a des qualités en terme d'expérience de ses aménagistes

Parlant de la qualité des publications, c'est aussi du rôle des AT GIZ/CTFC de veiller à la bonne qualité des outils produits par le CTFC.

En ce qui concerne les activités d'appui à la valorisation des produits forestiers ligneux développées dans la Commune de Tonga, l'unité de transformation a été financée en gros par le député et les résultats sont satisfaisants ; la même démarche est entrain d'être faite avec la commune d'AKOM II.

Pour ce qui est des contrats, c'est une activité du CTFC mais des administrations d'abord, nous pensons que pour les forêts communales en exploitation, il faudrait que les revenus issus de l'exploitation de la forêt soient aussi orientés dans le fonctionnement et la pérennité du personnel de la Cellule de Foresterie Communale.

M. Janvier MONGUI SOSSOMBA - Président de l'ACFCAM :

Les interventions de M. Jacques PLAN et de M. Martial NKOLO ont été perçues comme des recommandations ; M. Bodelaire KEMAJOU - Directeur du CTFC a apporté sa perception mais je n'ai pas pu déceler une quelconque opposition.

Recommandation 7 : Privilégier les communes en zone d'exploitation pour les appuis à la valorisation des produits ligneux.

Recommandation 8 : faire relire les documents à éditer par tous les partenaires dont le logo figurera sur le document

M. Félix YOH – Représentant du MINFOF : a pris la parole et s'est tout d'abord excuser de son retard au Comité de pilotage avant de dire que les activités d'aménagement demandent beaucoup de temps et d'argent. Tout mérite d'être bien planifié dans le temps et dans l'espace (au mois 20 à 25

ans) ; car l'aménagement d'une forêt doit respecter certaines étapes préalables telles que le respect des prescriptions légales, la sauvegarde, l'enrichissement, la récolte de la surproduction, etc.

M. Janvier MONGUI SOSSOMBA - Président de l'ACFCAM : répondant au responsable du MINFOF, l'a interpellé sur les activités de reboisement de 2011 financées par le MINFOF et souhaiterait que l'ACFCAM soit associé à ces activités de reboisement. Il a précisé que certaines Communes membres de l'ACFCAM ont bénéficié des financements du MINFOF l'année dernière pour des campagnes de reboisement. Le Président de l'ACFCAM a souhaité savoir comment ont été gérés ces fonds (5 millions FCFA par Communes), quels étaient les critères de choix de ces Communes, enfin il a demandé si l'ACFCAM sera associée aux prochaines échéances de reboisement prévues par le MINFOF ou bien cela se fera au cas par cas ?

M. Félix YOH – Représentant du MINFOF : Le MINFOF est la structure qui se rapproche le plus des structures techniques compétentes pouvant lui apporter un appui pour réaliser des activités précises ; vous êtes partenaires et je sais que le Ministre vous invitera le moment venu. Le MINFOF a une politique de « faire-faire », et l'ACFCAM/CTFC tout comme l'ANAFOR est une structure technique à laquelle le MINFOF peut recourir en cas de besoin pour des activités spécifiques.

Toutefois, le MINFOF ne peut pas toujours répondre à tous les appels de l'ACFCAM compte tenu de certains mécanismes à l'instar du budget programme qui nous limite et ne nous permet pas toujours de respecter les calendriers culturels ou sylvicoles.

I.3.2. Rapport financier

Mme Auriol TEGUIA - Responsable administrative et financière du CTFC : a pris la parole pour présenter le rapport financier du CTFC du premier semestre 2011.

- **Débats sur le rapport financier**

M. Janvier MONGUI SOSSOMBA - Président de l'ACFCAM : Sur les activités de Tonga, le CTFC a apporté combien ?

M. Bodelaire KEMAJOU - Directeur du CTFC : Environ 5 millions de Francs CFA.

M. Jacques PLAN – COFOR International : je ne vois pas le taux de consommation (le niveau de réalisation du budget global et du budget par bailleur). Le niveau de consommation du FFEM est faible, il est faible pour l'aménagement et faible pour les activités changement climatique. Sur le Congrès vous avez mentionné que la contribution de la FNcofor était attendue ; est ce que vous avez envoyé les factures à M. Yves Lessard ? La FNCOFOR a contribué à hauteur de 10 millions d'euros et non 15 millions. Il convient de relever la défaillance de la COMIFAC au Congrès sur le plan technique et financier, et même son manque d'implication dans l'organisation du Congrès des Forêts Communales.

Recommandation 9 : Relever la faible implication de la COMIFAC dans l'organisation du Congrès qui rentrait dans le plan de convergence de la COMIFAC

M. Martial NKOLO - GIZ /Pro-PSFE : Il faudrait mentionner dans les rapports financiers, la contribution de la GIZ CADDEL au Congrès ; peut être un coup de téléphone à M. François Manguélé suffirait pour savoir le montant. Sur le rapport financier présenté, il y a environ 2 ou 3 lignes de la GIZ

où il y eu des consommations non prévues et quelques inexactitudes que nous allons travailler après ensemble. Nous regrettons également le taux faible de consommation des fonds GIZ. Néanmoins, cela peut se comprendre avec l'urgence qu'il y avait de boucler le projet FGSC ; mais d'ici fin Août 2011, nous souhaitons que le reste des sommes à consommer avant fin 2010 soit fait. Par ailleurs, une budgétisation de façon conjointe entre les bailleurs de fonds (GIZ et FFEM) pourrait nous amener à budgétiser là où il y a des activités prioritaires.

Recommandation 10 : reprendre avec la planification conjointe qui associe les trois partenaires CTFC, GIZ et FFEM

M. Bodelaire KEMAJOU - Directeur du CTFC : Les fonds GIZ sont arrivés en fin 2010 et cela se chevauchent sur 2010 et 2011 ; Parlant du taux de consommation de la GIZ, les reliquats sont souvent échelonnés sur l'année suivante. Il ya certaines procédures qu'il faut respecter, mais aussi certains projets qui étaient prioritaires. Les différents partenaires n'ont pas les mêmes priorités, les procédures de la GIZ sont différentes de celles du FFEM. Car, en ce qui concerne le FFEM, lorsque les avenants sont signées, on ne peut plus changer les montants affectés, même s'il ya quelques ajustements sur les activités à mener. La contribution du GIZ CADDEL sera mentionnée dans le rapport financier.

M. Jacques PLAN – COFOR International : Bodelaire tu n'as pas répondu à ma question : quel est le budget du PAF2C pour le 1^{er} semestre et le taux de décaissement ?

Mme Auriol TEGUIA - Responsable administrative et financière du CTFC : le taux de décaissement est de 44%.

M. Bodelaire KEMAJOU - Directeur du CTFC : au second semestre, les fonds seront fortement consommés par les inventaires d'aménagement.

M. Janvier MONGUI SOSSOMBA - Président de l'ACFCAM : est ce que c'est nécessaire de mettre les fonds du PNDP dans le rapport financier du CTFC ?

M. Bodelaire KEMAJOU - Directeur du CTFC : c'est pour répondre aux préoccupations de la coordinatrice du PNDP qui estime que le PNDP contribue directement auprès des communes.

M. Félix YOH – Représentant du MINFOF : j'aurais voulu voir les contributions du MINFOF qui vont aux communes.

M. Bodelaire KEMAJOU - Directeur du CTFC : au second semestre, nous aurons les montants dans le rapport financier car les conventions de financement du reboisement seront faites au second semestre.

M. Janvier MONGUI SOSSOMBA - Président de l'ACFCAM : Je partage l'avis de M. Martial NKOLO qu'il faille s'asseoir ensemble (GIZ, FFEM) pour planifier techniquement et financièrement.

2. LA PROGRAMMATION DES ACTIVITES DU SECOND SEMESTRE 2011 (PLANIFICATION GIZ, FFEM, FGSC, FLEGT ET AUTRES)

M. Louis Bernard CHETEU - Directeur Technique du CTFC : a présenté le tableau de planification du second semestre 2011.

M. Bodelaire KEMAJOU - Directeur du CTFC : a précisé que la planification est annuelle et les résolutions du premier semestre 2011 seront également intégrer dans les activités du second semestre 2011.

M. Félix YOH – Représentant du MINFOF : il serait mieux pour vous d’élaborer une grille pour voir le taux de réalisation de vos activités.

M. Bodelaire KEMAJOU - Directeur du CTFC : le tableau des indicateurs du PAF2C que j’ai présenté répondra à cette préoccupation. il est aussi important de noter que nous avons certaines contraintes ou comportements qui peuvent entraver le bon déroulement de nos activités.

M. Félix YOH – Représentant du MINFOF : l’indicateur est orienté vers l’action alors que le taux de réalisation permet de voir l’effort qui reste à faire.

M. OSSOU ZOLO Charles – MINEP : Le tableau des activités présenté et les indicateurs permettent de répondre à toutes les préoccupations.

3. L’EXAMEN ET LA REVUE DU MANUEL DE PROCEDURES CTFC

M. Bodelaire KEMAJOU - Directeur du CTFC : a présenté les quatre documents faisant office de manuel de procédure du CTFC tout en précisant qu’il s’agit du manuel unique qui existait et qui a été éclaté en quatre parties d’après les recommandations de certains bailleurs. Il a affirmait que le manuel est bon et souhaiterait que les procédures dudit manuel soit respectées.

M. Félix YOH – Représentant du MINFOF : il s’est réjouit de l’existence d’un manuel de procédure au CTFC avant de relever que l’application des procédures n’est pas une chose aisée par expérience au cas vécu au MINFOF avec les procédures canadienne qu’il a trouvé contraignantes.

M. Janvier MONGUI SOSSOMBA - Président de l’ACFCAM : je tiens à féliciter l’équipe du CTFC qui réussi à concilier les procédures des différent bailleurs (FAO, FFEM, GIZ, FGSC).

M. Martial NKOLO - GIZ /Pro-PSFE : le cabinet copté par le FGSC pour actualiser le manuel de procédures n’a pas apporté quelque chose de nouveau avec ce qui existait déjà. Il n’a fait que dissocier le manuel unique en quatre manuels de procédures générales, administratives, financières et comptables. Nous avons relevé quelques insuffisantes ; comment pouvons nous faire pour le relire et le valider dans les deux semaines qui suivent ?

Recommandation 11 : Faire relire et valider le manuel de procédure par un comité restreint dans les deux semaines qui suivent la tenue dudit comité de pilotage.

4. DIVERS

M. Jacques PLAN – COFOR International : Les perspectives de pérennisation du CTFC, doivent constituer un sujet permanent. En effet, le FFEM va cesser ses financements d’ici Août 2013 et il n’a pas l’intention de financer la seconde phase du PAF2C. La GIZ est dans une procédure plus longue.

Il faut vraiment que le CTFC commence un travail de réflexion sur sa réorganisation, son financement et son statut. Je suis convaincu que le CTFC devrait facturer ses prestations, surtout dès lors qu'une Commune entre en exploitation. Il faudrait que ces facturations se fassent sur des bases claires et pérennes aux Communes membres de l'ACFCAM.

Il faut que le CTFC définisse et reprécise ses priorités et ses règles en matière d'appuis techniques ou financiers aux communes, il faut hiérarchiser tout cela. Le CTFC devrait aller au bout du processus d'aménagement (finalisation des études d'inventaire et des études d'impacts). Le CTFC doit recruter un cadre pour les activités de réponse aux appels et montage des projets, car en ce moment, il y a une requête de financement sur le FFEM 5 concernant les activités de changement climatique (3 millions de Dollars environ). L'enveloppe FFEM pour le Cameroun est de 4,5 millions sur les activités de changement climatique et de gestion durable des terres. La Banque Mondiale aime bien se positionner comme Chef de projet, car il est l'un des grands bailleurs des fonds du FFEM. La Banque Mondiale a encore du mal à concevoir la gestion forestière décentralisée en direction des Pays d'où un pessimisme pour notre projet.

Cependant, malgré cette incertitude de la Banque Mondiale à financer deux projets, elle a prévue de financer des projets à Mintom et Ngoila situés respectivement au niveau de la réserve du Dja et du parc de Nki. Ce projet consiste à faire des UFA, des zones de conservation. Le CTFC devrait aussi envisager de créer au moins 2 forêts communales dans cette zone.

Le CTFC doit rapidement présenter un projet de foresterie communale dans cette zone géographique. La Banque Mondiale envisage de financer à hauteur de 50 millions de Dollars, un projet de sécurisation des pépinières dans le cadre de la gestion des aires protégées et/ou des réserves forestières. Ce projet pourrait être libellé en un programme d'aménagement du territoire et de création des forêts sur gestion communale. Le CTFC devrait organiser des réunions et tournées de terrain avec ses partenaires pour capter ces fonds de la Banque Mondiale. Le CTFC doit présenter son originalité et la pertinence de ses activités pour répondre aux appels à projets de la Banque Mondiale.

Il y aura aussi un programme européen ciblé essentiellement sur les autorités locales d'ici le 15 octobre 2011, et dont COFOR International sera le maître d'ouvrage. Le CTFC pourrait aussi envisager d'appuyer d'autres acteurs en termes d'appui-conseil aux forêts communautaires et de commercialisation en s'appuyant sur les CFC/CPF ; d'opérationnalisation de la comptabilité REDD+ pour le stockage du carbone ; de positionnement sur les projets régionaux, ce qui requiert que le CTFC se fasse plus connaître ; de création d'une antenne CTFC à l'Extrême-Nord.

S'agissant du manuel des procédures, il faudrait que les bailleurs de fonds comprennent aussi que le CTFC a un organigramme, et par conséquent, ils doivent y adapter.

Il faudrait aussi que le CTFC réfléchisse sur le statut des CFC et revoir leur rémunération.

M. Janvier MONGUI SOSSOMBA - Président de l'ACFCAM : l'intervention de Jacques est orientée vers la recherche des pistes pour la pérennité du CTFC. J'ai été saisi par la GIZ pour le positionnement de la cellule de Foresterie Communale (CFC) dans l'organigramme communal. Je crois que les communes doivent signer des contrats aux personnels de la cellule de Foresterie Communale (CFC), je vous exhorte à voir ce qui peut être fait.

M. Bodelaire KEMAJOU - Directeur du CTFC : nous allons travailler avec M Jacques PLAN sur toutes ces questions. Je propose également que les contrats soient finalisés pour un an pour les trois stagiaires actuellement au CTFC (Ajara, Mélanie et Rabier).

M. Janvier MONGUI SOSSOMBA - Président de l'ACFCAM : je ne trouve aucun inconvénient à tout cela.

M. Janvier MONGUI SOSSOMBA - Président de l'ACFCAM : Monsieur le Directeur des forêts, est ce qu'on ne peut pas réfléchir sur la pérennité du CTFC en tant qu'une Structure reconnue d'intérêt publique à la disposition du MINFOF ?

M. Félix YOH – Représentant du MINFOF : je suis un bâtisseur, il revient à l'ACFCAM d'exploiter la loi pour bénéficier de ces appuis du MINFOF et commencer à négocier pour sa reconnaissance comme structure reconnue d'intérêt publique à la disposition du MINFOF.

M. Martial NKOLO - GIZ /Pro-PSFE : Sur la possibilité de faire des contrats aux stagiaires, je ne trouve pas d'inconvénients mais il faudrait établir des fiches de poste bien claires avant le recrutement des stagiaires. Le CTFC devrait envisager de recruter une personne compétente en ingénierie des projets.

5. Lecture du résumé des recommandations

M. Janvier MONGUI SOSSOMBA - Président de l'ACFCAM : a procédé à la lecture du résumé des recommandations dudit comité de pilotage.

Recommandation 1 : Le CTFC doit se rapprocher du MINFOF pour la prise des parts dans une structure agréé aux inventaires

Recommandation 2 : Envisager la possibilité de lier les maires au CTFC par un engagement formel du type contrat d'Assistance à maître d'Ouvrage.

Recommandation 3 : Mieux reformuler certains points du tableau de présentation des résultats obtenus et quantifier les taux de réalisation des activités.

Recommandation 4 : Il est important de définir une stratégie normalisée de lutte contre l'exploitation illégale de bois au niveau du CTFC.

Recommandation 5 : il va falloir créer une Antenne du CTFC dans le grand Nord si l'on veut intervenir dans le reboisement au Grand-Nord.

Recommandation 6 : intégrer dans le tableau de présentation des activités les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre desdites activités.

Recommandation 7 : Privilégier les communes en zone d'exploitation pour les appuis à la valorisation des produits ligneux.

Recommandation 8 : faire relire les documents à éditer à tous par tous les partenaires dont le logo figurera sur le document

Recommandation 9 : Relever la faible implication de la COMIFAC dans l'organisation du Congrès qui rentrait dans le plan de convergence de la COMIFAC.

Recommandation 10 : reprendre avec la planification conjointe qui associe les trois partenaires CTFC, GIZ et FFEM.

Recommandation 11 : Faire relire et valider le manuel de procédure par un comité restreint dans les deux semaines qui suivent la tenue dudit comité de pilotage.

8. Clôture des travaux

M. Janvier MONGUI SOSSOMBA - Président de l'ACFCAM : Le Président de l'ACFCAM a pris la parole pour clôturer les travaux du 8^{ème} comité de pilotage du PAF2C en signifiant tout d'abord sa gratitude au MINFOF : nous dépendons de lui ; nous l'aidons à réussir et à tous les partenaires du programme (PAF2C) à toutes les communes pour l'engagement dans ce programme ambitieux.

Je vous souhaite bon retour et à bientôt.

A 18 heures la séance est levée.

ANNEXE : FICHE DE PRESENCE



Association des Communes Forestières du Cameroun
Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN
Tél. : (00237) 22 20 35 12 Email : ctfccameroun@yahoo.com
Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

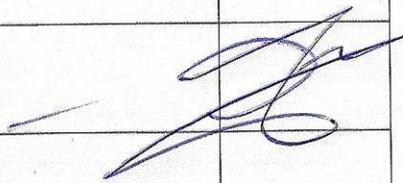


FEUILLE DE PRESENCE

REUNION DU 8^{ème} COMITE DE PILOTAGE DU PAF2C

Journée du 13 Juillet 2011

N°	Nom et Prénom	Organisme /Commune	Fonction	Téléphone	Email	Signature
01	MONGUI SOSSOMBA Juvénal	ACFCAM	Président	77 55 00 00	sjauvier.mongui@yahoo.fr	
02	KEMAJOU Bodelaïre	Dir CTFC	Dir	77 75 79 93	bodelaïre_klo@yahoo.fr	
03	CHETEN L. Bernard	DT CTFC	DT	77 75 66 62	lbcheten@yahoo.fr	
04	Mme MASSO Elisabeth P	CVLIC	SE	99 91 25 52 75 28 19 52	maulette.masso@wmc-uccc.org	
05	TAMBI APAI JAMES	MINATD	CEA 3	77 46 75 69	tambiapai@yahoo.fr	
06	OTTOU Ange	MINEP	RFC	77 97 71 43	anjottou@yahoo.fr	
07	NIEN ZOK CHRISTOPHE	ACFCAM	Président du PAF2C	77 70 05 7	cuienzok@yahoo.fr	

N°	Nom et Prénom	Organisme / Commune	Fonction	Téléphone	Email	Signature
	Jeroen vd Horst	GDR / CFFC	AT-GDR	78589685		



PROCES VERBAL (PV) DE LA HUITIEME REUNION DU COMITE DE PILOTAGE

RECOMMANDATIONS ET REPONSES PROPOSEES

Programme d'Appui à la gestion durable des Forêts Communales du Cameroun (PAF2C)

Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC)

Yaoundé, le 13 Juillet 2011



Recommandation 1 : Le CTFC doit se rapprocher du MINFOF pour la prise des parts dans une structure agréé aux inventaires

Des démarches ont été entreprises auprès du Ministère qui a confirmé le caractère non cessible des agréments même à travers une prise de participation du CTFC dans une structure existante. Conseils nous ont été donnés de créer rapidement une Sarl et de soumettre les demandes d'agrément au MINFOF et au MINEP. Nous pensons créer cette structure avant fin février 2012 si le Comité nous donne quitus.

Recommandation 2 : Envisager la possibilité de lier les maires au CTFC par un engagement formel du type contrat d'Assistance à maître d'Ouvrage.

De nouvelles conventions ont été signées avec quelques Maires sur les cofinancements du CTFC qui devraient être remboursables en partie au moment de l'exploitation des FC. Les communes comme Ndiki ; Salapoumbe ; Doumaintang ; Akom2 ; Efulan ont déjà signé ce document. Nous comptons poursuivre la démarche auprès de nouvelles communes. Il faut toutefois regretter que certaines communes à l'instar de Mindourou et Messamena après avoir bénéficié des appuis du CTFC sur les inventaires soient allées se lier à un opérateur privé pour les mêmes activités dans des conditions qui manquent de transparence et qui engagent leur commune dans un endettement certain. Des actions sont en cours au MINATD pour faire le point sur tous ces contrats liant les communes avec les opérateurs privés.

Recommandation 3 : Mieux reformuler certains points du tableau de présentation des résultats obtenus et quantifier les taux de réalisation des activités.

Une présentation sera faite au Comité de pilotage sur la quantification globale des résultats obtenus à la fin 2011 et le taux de réalisation

Recommandation 4 : Il est important de définir une stratégie normalisée de lutte contre l'exploitation illégale de bois au niveau du CTFC.

Une stratégie de lutte contre l'exploitation illégale a été élaborée lors d'un atelier organisé en collaboration avec le MINFOF et la CONAC au CTFC en association avec les comités Paysans Forêt. Le socle de cette stratégie repose sur l'action des comités paysans forêts qui ont déjà produit des résultats importants. Le CTFC les accompagne en ce moment dans la création au niveau communale d'une association des CPF disposant de statuts juridiques et au niveau national d'un réseau national des CPF dont nous avons facilité leur regroupement et la mise en place d'un bureau provisoire et d'un projet de statuts. L'année 2012 doit nous permettre d'implanter en collaboration avec la CONAC ; le MINFOF ; les Communes cette stratégie de lutte contre les exploitations illégales.

Recommandation 5 : il va falloir créer une Antenne du CTFC dans le grand Nord si l'on veut intervenir dans le reboisement au Grand-Nord.

Nous ne disposons pas suffisamment de ressources pour créer une antenne dans le grand Nord. Cependant notre point focal nous a appuyé sur des initiatives dans cette région. Par ailleurs ; notre chef d'antenne de l'EST a été nommé délégué régional des forêts et de la Faune de l'Extrême Nord et s'est montrés disponible à continuer à appuyer nos activités dans cette région. De nouveaux projets comme celui du FEM5 en perspective permettraient de disposer des ressources pour un véritable déploiement dans cette région.

Recommandation 6 : intégrer dans le tableau de présentation des activités les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre desdites activités.

Nous avons intégrer dans le tableau des composantes les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre des activités

Recommandation 7 : Privilégier les communes en zone d'exploitation pour les appuis à la valorisation des produits ligneux.

Les concours apportés pour la valorisation des produits ligneux viennent appuyés les actions engagées par les communes. Il faut que les communes en zones d'exploitations lancent des activités et nous les encourageons dans ce sens. En dehors de Dimako et de Messondo ; très peu de communes au cours du second semestre 2011 ont engagées des activités de valorisation. Le CTFC reste disposé au cours de l'année 2012 à appuyer les nouvelles communes.

Recommandation 8 : faire relire les documents à éditer par tous les partenaires dont le logo figurera sur le document

Des dispositions sont prises au niveau du CTFC pour faire relire tous les documents par les partenaires dont les logos figurent sur les publications. Il est toutefois important de noter que certains partenaires lisent peu ou ne réagissent pas à temps mais sont parfois les premiers à porter des critiques qui pour la plupart ne remettent pas en cause la qualité des documents sur le fond et la forme. Le CTFC déploie d'énormes efforts pour travailler, pour produire et pour publier et c'est parfois plus difficile que la critique qui est légitime.

Recommandation 9 : Relever la faible implication de la COMIFAC dans l'organisation du Congrès qui rentrait dans le plan de convergence de la COMIFAC.

Nous avons effectivement corrigé et mentionné dans le rapport du 1^{er} semestre 2011 la faible implication de la COMIFAC dans l'organisation du Congrès

Recommandation 10 : reprendre avec la planification conjointe qui associe les trois partenaires CTFC, GIZ et FFEM.*Les partenaires ont été invités à la planification annuelle 2012

Recommandation 11 : Faire relire et valider le manuel de procédure par un comité restreint dans les deux semaines qui suivent la tenue dudit comité de pilotage. Le manuel de procédures a été lu et validé par les différentes parties et mis en application. A cause de son caractère volumineux Ce manuel peut être téléchargé sur le site du Programme.